

Afférents au CM : 14 L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Convocation du 10 septembre 2025

Présents : 11, puis 12 à partir de la délibération 2025-21

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme PETIT Séverine (2ème Adjointe) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3ème Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4ème Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DEON Marianne ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absents non représentés : Mme DIDON Mylène (non-excusee) ; M. GUILLEPAIN James (non-excusee) ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa (excusee).

Secrétaire de séance : Mme JOSSEAUX Sophie.

#### DELIBERATION 2025-20 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2025

- Vu le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire invite les Conseillers municipaux à formuler d'éventuelles observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2025.

Les délibérations adoptées lors de cette séance étaient les suivantes :

- 2025-13 : Désignation du secrétaire de séance
- 2025-14 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2025
- 2025-15 : Facturation exceptionnelle de frais de nettoyage – Salle Henri Lagauche
- 2025-16 : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne dans le cadre d'un accord local
- 2025-17 : Rapport d'activités 2024 de la CCGVM
- 2025-18 : Renouvellement de la carte achat public

Observations : Aucune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

Le procès-verbal ainsi approuvé est signé par Monsieur le Maire et par le secrétaire de la dernière séance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Jean-Marc BEGUIN